

BULLETIN D'INSCRIPTION ET ATTESTATION

Vide-Greniers de l'ESF - Dimanche 28 avril 2024 – Rezé

REGLEMENT INTERIEUR

Les organisateurs se réservent le droit de refuser tout stand ne présentant pas les caractéristiques du but de la journée ainsi que le monopole de la restauration et de la buvette.

En aucun cas, la participation ne sera remboursée, même en cas d'intempérie.

Tous les emplacements sont réservés et délimités. Merci de respecter votre emplacement sans empiéter sur le voisin. Placement par ordre d'arrivée. Si vous souhaitez être placé à côté d'un autre exposant, il vous faut IMPERATIVEMENT vous présenter ensemble auprès de l'organisateur (y compris pour les véhicules qui doivent se suivre dans la file d'accueil).

Les exposants sont responsables des dommages qu'ils pourraient occasionner aux personnes, aux biens et aux marchandises d'autrui ainsi qu'aux aménagements appartenant ou loués par les organisateurs. Ils doivent donc de ce fait être couverts par leur propre assurance.

Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsables des litiges tels que pertes, vols, casses, ou autres détériorations ; ainsi que du nombre de visiteurs et d'acheteurs potentiels. Les organisateurs se dégagent de toutes responsabilités en cas d'accident corporel.

Chaque exposant est responsable de son stand, de son installation, de son démontage ainsi que la propreté des lieux. La mise en place des exposants commencera à 6h jusqu'à 8h. Vous pouvez laisser votre véhicule sur place ou le garer à l'extérieur du parking avant 8h. Les exposants s'engagent à ne pas remballer leur étal avant 17h30.

Le petit café ou chocolat du matin vous seront offerts jusqu'à 10h30 (2 tickets par stand vous seront remis à votre arrivée).

Particulier :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Mail :

Téléphone : Portable :

Particulier : N° de la Carte Nationale d'Identité :

Délivrée par :

Date de délivrance :

DECLARE SUR L'HONNEUR :

- De ne vendre que des objets personnels et usagés (article L310-2 du code du commerce)
- De ne participer qu'à 2 manifestations de même nature au cours de l'année civile (article R321-9 du code pénal)

Professionnel :

Nom de la société ou association :

Dont l'adresse du siège est :

Nom-Prénom du Représentant la société ou association :

Votre fonction :

N° RC : Lieu : Date de création :

Produits vendus :

N° immatriculation du véhicule :

DECLARE SUR L'HONNEUR :

- Être soumis au régime de l'article L 310-2 du code du commerce
- Tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (article R321-7 du code pénal)

RESERVATION (PARKING EXTERIEUR UNIQUEMENT)

Parking extérieur	Emplacement (5m X 5m) 15 Euros	Nombre d'emplacement : X	Coût Total : =
-------------------	--------------------------------------	--------------------------------------	-------------------------

Règlement espèce

Chèque bancaire

Carte bleue OU Hello asso

Véhicule léger

Véhicule utilitaire

Carte PMR (à présenter le jour J)

Date et Lieu :

Signature : (manuscrite)

A retourner obligatoirement par courrier postal à Marie DENIS : ESF – 16 rue de la Guindonnière – 44840 LES Sorinières accompagné du règlement ou par mail : elancomevent@gmail.com pour les paiements sur Helloasso avant l'évènement. (Pas de règlement = pas de réservation).